



Bruxelles, le 22 décembre 2009

REÇU LE
24. 12. 2009
CHC
DIRECTION MEDICALE

Monsieur le Docteur Philippe OLIVIER
Président FRATEM
Rue de Hesbaye 75
4000 LIEGE

A rappeler dans la réponse

N/Réf. : 93234/DH/SDM/bc/64104

V/Réf. :

Monsieur le docteur,

Le Bureau du Conseil national de l'Ordre des médecins a examiné le concept Réseau Santé Wallon.

Le Bureau approuve le concept Réseau Santé Wallon, tenant compte du fait que :

- le Réseau Santé Wallon vise à interconnecter les dossiers médicaux informatisés des médecins, pour faciliter la continuité des soins ;
- tant le médecin que le patient participe au projet sur une base volontaire ;
- le patient tient une place importante dans le projet ; son accord écrit est requis à chaque niveau ;
- le règlement détermine les règles du respect de la législation relative à la protection de la vie privée et des données médicales ;
- comme mentionné dans le règlement, les délais d'accès sont raisonnables et tiennent compte de la situation actuelle.

Veuillez agréer, Monsieur le Docteur, l'expression de mes sentiments distingués.

Pour le Bureau du Conseil national,

D. HOLSTERS
Président